N° 18 — 13e Année | CINQ CENTIMES | Vendredi 18 Janvier 1901

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale,51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LIRE PLUS LOIN :

La situation au Sud de l'Afrique. — Les soldats anglais en ont assez.

Les funérailles des victimes de Lourches.

La grave affaire de fraude de Wattrelos au tribunal correctionnel de Lille.

L'OPINION DU PAYS

L'*Echo du Nord* et la *Dépêche* ont enregistré purement et simplement les résultats des élections de dimanche dans l'Ain et dans les Basses-Alpes.

Il y a huit jours, les mêmes journaux cléricaux-nationalistes faisaient grand bruit autour de l'élection de Montmédy. Il y a trois semaines, ils triomphaient bruyamment à l'occasion des scrutins législatif et sénatorial de Meurthe-et-Moselle et du Loiret.

Et, pourtant, nous l'avons montré, il n'y avait pas lieu, pour eux, de chanter victoire.

Dans le Loiret, le nouveau sénateur, M. Alasseur, était un progressiste-radical, qui, comme député, faisait partie de la majorité ministérielle, et qui remplaçait un républicain modéré, nettement anti-gouvernemental, M. Cochery.

Dans la Meurthe-et-Moselle, les républicains de toutes nuances, modérés, progressistes, radicaux, socialistes, avaient fait la vieille concentration contre le nationalisme, et avaient assuré l'élection de M. Lebrun, dont la candidature avait été mise en avant par notre vaillant confrère le « dreyfusard » *Progrès de l'Est.*

M. Lebrun remplaçant M. Mézières, dont on connait les compromissions nationalistes,et M. Alasseur remplaçant M. Cochery: c'étaient, en réalité, deux victoires républicaines.

A Montmédy, il est vrai, le candidat républicain a été mis en échec.

Mais, quelle est la situation dans cette circonscription d'un des départements de l'Est, où le nationalisme, ou plutôt l'antisémitisme, a fait quelques ravages?

Le député qu'il s'agissait de remplacer appartenait au groupe Méline. Le parti républicain modéré espérait donc recueillir sa succession.

Mais, un candidat nationaliste a surgi, et il a rallié le plus grand nombre des voix qui, aux dernières élections générales, s'étaient portées sur le candidat modéré.

De sorte qu'à Montmédy, comme naguère à Paris, à l'occasion de l'élection de M. Maurice Quentin, il est clairement apparu que les mélinistes, en favorisant comme ils le font le développement du nationalisme, travaillent contre leurs propres intérêts.

Le candidat radical, dans l'élection de Montmédy, a conservé le nombre des voix radicales qui s'étaient affirmées en 1897.

Et c'est uniquement au détriment des modérés que le candidat nationaliste a assuré son succès au premier tour de scrutin.

Alors que les mélinistes, lorsqu'ils ont à choisir entre un radical et un cléricalnationaliste n'hésitent pas à favoriser ce dernier, le candidat radical de Montmédy s'est désisté en faveur du candidat modéré, afin de faire échec au nationaliste.

En agissant ainsi, les radicaux savent bien qu'ils ne seront pas payés de retour par les mélinistes.

Mais, qu'importe? Ils font leur devoir de républicains, et ils restent fidèles à leur résolution de combattre, avant tout, le cléricalisme et le césarisme.

∴

Si l'*Echo du Nord*, ni la *Dépêche* n'ont souligné d'un seul mot de commentaire les résultats des élections de dimanche, c'est qu'ils sont plus significatifs encore que ceux dont nous venons de parler.

Dans l'Ain, *il s'agissait de remplacer*, comme sénateur, M. Morellet, républicain modéré, nommé procureur général à la Cour d'appel de Poitiers.

Trois candidats étaient en présence : deux radicaux, M. Pochon, député de Bourg, M. Philippon, ancien député de Nantua, et un nationaliste, méliniste, M. le docteur Hudellet, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Bourg.

Dès le premier tour de scrutin, M. Pochon a été élu par 554 voix, contre 164 à M. Philippon, et 137 à M. Hudellet.

De sorte que le nombre des voix radicales s'est élevée à 718, alors que le candidat nationaliste-méliniste a juste réuni 137 *suffrages.*

Et, cela dans un scrutin sénatorial,avec des électeurs au second degré, toujours plus timides et modérés *que le suffrage universel!*

Dans les Basses-Alpes, le député de Sisteron, décédé, M. Robert, appartenait également au parti républicain modéré,

Ici, encore, nous voyons trois candidats en présence, mais nous cherchons vainement le *représentant* des cléricaux-nationalistes.

Est-ce que ce parti, d'allure pourtant si fougueuse, se serait évanoui? Ou n'existerait-il pas dans les Basses-Alpes?

En poussant nos investigations, nous découvrons, cependant, que l'un des candidats, M. Thélène, maire de Sisteron, dénommé progressiste par la *Dépêche* et l'*Echo du Nord*, est qualifié nationaliste par l'*Eclair* de Paris.

Or, ce nationaliste plus ou moins bon teint et plus ou moins honteux, obtient péniblement 1884 voix, contre 2050 à notre ami Gustave Hubbard, qui arrive bon premier, et 602 à l'autre candidat radical, M. Tissier, professeur à la Faculté de Lyon.

L'élection d'Hubbard, l'abominable *dreyfusard, le franc-maçon sectaire, ou*, plus exactement, l'infatigable propagandiste républicain, l'éloquent orateur que *nous avons fréquemment applaudi dans le* Nord, est donc assurée au scrutin de ballottage du 27 janvier, et ce sera, encore une fois, un éclatant succès pour les idées démocratiques, anticléricales et anticésariennes.

On le voit, l'opinion du pays s'affirme chaque jour davantage hostile aux entreprises de la réaction.

L'équivoque et le trouble que les cléricaux nationalistes avaient réussi à provoquer dans les esprits en réveillant les basses passions antisémites et en exploitant cyniquement le sentiment patriotique, se dissipent de plus en plus avec la lumière du clair jugement et de la saine *raison de nos concitoyens.*

Chaque scrutin constitue un progrès pour la cause démocratique; chaque consultation du suffrage universel ou du suffrage à deux degrés renforce la majorité républicaine à la Chambre et au Sénat.

Continuons vigoureusement l'œuvre de défense et d'action républicaine, poursuivons notre campagne de propagande pendant la période qui nous sépare des futures élections législatives. Et, si nous restons unis, si les socialistes,revenant à des errements qui nous ont été si funestes, ne se mettent pas encore à susciter des querelles entre républicains, comme *semblent vouloir le faire depuis quelque* temps, dans le Nord, le *Travailleur* et le *Réveil*, nous verrons certainement arriver à la Chambre, en 1902, une majorité de gauche considérable et puissante, qui, après avoir écrasé définitivement le cléricalisme et le césarisme, pourra reprendre l'œuvre de progrès démocratique et social, interrompue, de la troisième République.

Georges ROBERT.

Une circulaire de M. de Lanessan

La liberté de conscience dans la marine

Le ministre de la marine vient d'adresser la *circulaire suivante aux chefs d'escadre, aux préfets* maritimes et autres chefs du service du département :

Je crois devoir attirer votre attention sur la *nécessité d'imposer partout et à tous, dans la marine*, le respect le plus absolu de la liberté de conscience.

Un double devoir s'impose, à cet effet, à tous ceux qui détiennent une parcelle quelconque de l'autorité. D'une part, ils doivent s'abstenir de toute mesure qui aurait pour conséquence de les astreindre à des pratiques condamnées par leur foi ou par leurs opinions.

Il y aurait abus à ce dernier point de vue si, par des ordres ou même par de simples invitations qui, venant d'un chef, pourraient être considérées comme des ordres, on déterminait les hommes à suivre des pratiques religieuses autrement que sous l'impulsion parfaitement libre de leur volonté.

Vous donnerez donc les ordres les plus formels pour que, désormais, tant à bord des navires que dans les préfectures maritimes, les arsenaux, les écoles et les établissements de tout ordre de la marine, les offices religieux, les prières et toutes autres pratiques d'un culte quelconque aient lieu dans des conditions telles que personne ne puisse se considérer comme tenu d'y prendre part ou seulement intéressé à y faire remarquer sa *présence.*

Les budgets de 1901 et de 1902

On commence à manifester dans le monde politique la crainte que le budget ne puisse être définitivement voté pour la fin du mois et que le Gouvernement ne soit dans l'obligation de *solliciter un second douzième provisoire.*

La discussion des articles de la loi de finances concernant la réforme du régime des successions, ne sera sans doute terminée, en effet, que *samedi au Luxembourg, et c'est seulement lundi* 21 janvier, que le Sénat pourra entamer le budget proprement dit. Il lui restera alors bien peu de temps pour l'examiner dans son entier *et pour se mettre d'accord avec la Chambre sur* les points litigieux.

On espère cependant que la Haute Assemblée fera un effort sérieux pour que le vote final *intervienne à la fin du mois. Cela est encore possible*, à la condition que le Sénat siège tous les jours et même le matin, comme la Chambre l'a fait pendant un mois et demi. Le voudra-t-il.

Cela est d'autant plus désirable que le gouvernement voudrait pouvoir déposer avant Pâques le budget de 1902 de façon que ce budget soit discuté par la Chambre de la rentrée de Pâques *aux grandes vacances et, par le Sénat, au cours de la session d'automne.*

Il ne faut pas oublier que ce budget est le dernier que la Chambre actuelle doit voter avant l'expiration de ses pouvoirs qui arrive au mois de mai 1902 et presque janvier, il serait souhaitable que ce quatrième budget de la législation fut promulguée à sa date normale.

Pour cela les deux assemblées doivent montrer un égal bon vouloir. Le Sénat, surtout doit montrer l'exemple et remplir sa tâche avec assez de zèle pour éviter un nouveau douzième *provisoire qui viendrait tout compromettre.*

T. H.

L'ARTICLE DU JOUR

Du « Temps »

LE CATÉCHISME ROYALISTE

Nous avons signalé récemment la renaissance, sur l'ordre du duc d'Orléans, de la propagande royaliste. M. Mayol de Lupé, qui a été chargé par le prétendant de l'organisation de cette propagande, s'occupe de sa tâche avec ardeur. Se conformant à la parole du prince qui, parlant de sa rentrée en France a dit : « On entre comme on peut ! » les royalistes se sont servis du mouvement nationaliste pour reprendre quelque contact avec le peuple.

Avec lui, ils ont combattu le parlementarisme et la République. Maintenant, ils estiment que l'opinion publique est suffisamment préparée pour que la monarchie puisse trouver dans les villes des départements et dans la plu*part des arrondissements de Paris un noyau de* défenseurs. Tout en continuant à combattre dans les rangs des nationalistes, dans les ligues antisémitiques ou autres, ils essayent de mener en même temps, sur leur programme franchement avoué, une action parallèle. Dimanche ils célébraient non sans pompe la fête des Rois, des discours-programmes étaient prononcés à l'occasion de cette solennité. Avant hier, ils fondaient une section dans le 3e arrondissement.

Et tous les discours révèlent la préoccupation d'agir. A en juger par le nombre d'auditeurs que *réunissent leurs appels, cette agitation ne semble* pas devoir être bien dangereuse pour les institutions républicaines. Mais les jeunes monarchistes qui dirigent ce mouvement ne se *découragent pas ; ils ont la foi et cherchent des* moyens nouveaux pour répandre leurs conceptions. C'est ainsi qu'ils distribuent à profusion dans les réunions un « Catéchisme du peuple », *réédition sous la forme de demandes et de réponses* d'une brochure de M. Victor Saint-Lô. Afin de donner une idée de la méthode employée par les royalistes pour convaincre les foules, *nous nous permettrons de citer quelques extraits* de ce catéchisme :

D. Qu'est-ce que la République ?

R. C'est le gouvernement sous lequel nous vivons. Il est né d'un coup d'Etat accompli en présence l'ennemi, et le chancelier de fer, Bismarck, saluait sa venue, comme le meilleur gage du succès défini*tif des armées allemandes.*

Mais la République n'expose pas la France qu'au danger extérieur. Issue de la Terreur, elle doit aboutir au socialisme et à l'anarchie ; l'au*teur ne fait pas de différence entre ces deux* maux :

Toutes ces atrocités de la Révolution ont été tacitement approuvées par les républicains d'aujourd'hui qui considèrent la Revolution comme un « bloc ». Et, pour bien prouver qu'il en est ainsi, il élèvent sur nos places publiques des statues à des canailles comme Danton et Robespierre.

Mais bien mieux, la troisième République célèbre chaque année le 14 juillet qui n'est que la fête de la révolte, de l'orgie et de l'assassinat.

Eh bien, que font les socialistes et les anarchistes? Ils s'emparent simplement des principes républicains, des principes de nos hommes d'Etat actuels. Seulement, ces principes, comme leurs frères de 1793, ils veulent les pousser jusqu'aux dernières conséquences. Ils sont logiques et les repus du pouvoir demeureront fatalement incapables de les arrêter.

Ce n'est pas quand on a tout arrosé de pétrole que l'on doit s'étonner d'avoir le feu.

D'ailleurs, le catéchisme explique que la Révolution n'a fait que supprimer les libertés accordées par la monarchie. Exemple :

D Que reste-t-il à la France de ses libertés ?

R. Rien ! *La République, en fait, les a toutes* supprimées.

D. Avons-nous la liberté individuelle ?

R. Non, puisque la République, sans motif, a chassé de France des princes, c'est-à-dire des citoyens dont le seul tort est d'être héritiers des familles souveraines dont la gloire se confond avec *celle du pays.*

D. Avons-nous la liberté de conscience ?

R. Non, puisque rien n'a été changé aux laïcisations des écoles et des hôpitaux ni aux programmes scolaires.

Et l'auteur égrène ainsi tout le chapelet de nos libertés disparues.

Il serait trop long d'expliquer comment nous avons perdu toutes ces libertés, et puis le catéchisme n'est pas très precis sur ces points. Passons à l'instruction laïque et gratuite, si l'on peut employer ce dernier qualificatif après la démonstration de l'auteur qui prouve par A plus B que l'instruction n'est pas gratuite puisqu'elle est payée par le contribuable. Si encore ce pauvre contribuable en avait pour son argent. Mais non, vous allez voir :

D. Quelles générations cette éducation prépare-t-elle à la France ?

R. *Des générations d'anarchistes et de voleurs.* La preuve, c'est que la plupart des anarchistes,qui ont fait parler d'eux durant ces dernières années étaient à peine majeurs. Les crimes, les délits, les suicides ont plus que triplé depuis quelques années et leurs auteurs sortent à peine, la plupart du temps, des écoles où on leur enseigne la morale laïque.

Le dernier attentat anarchiste, celui de Salson, aurait pu fournir un exemple à l'auteur. Il ne le cite pas. Mais il continue :

D. Comment apprécier le rôle que joue la République en ôtant aux pères de famille pauvres le droit de faire donner à leur fils une éducation morale ?

R. La République est une voleuse d'enfants pire que ces tribus de bohémiens qui les enlèvent un peu comme cela, pour en faire des bateleurs et des saltimbanques.

Le catéchisme examine le rôle social de la République. C'est vite fait :

D. Qu'est-ce que la République a promis aux ouvriers ?

R. *Tout.*

D. Qu'a-t-elle fait pour eux ?

R. Rien.

L'auteur donne du reste à cette œuvre négative une candide explication. Il répond plus loin que la République ne peut pas améliorer le sort de la classe ouvrière « parce qu'elle vit au jour le jour, sans cesse inquiète de son lendemain ». Elle n'a pas davantage protégé le paysan et elle a démoralisé le pays. C'est le gouvernement Tant-Pis, mais voilà le gouvernement Tant-Mieux :

D. Quel est le gouvernement qui a fait la France ?

R. *La monarchie. De l'Ile de France, petite province isolée, perdue au milieu d'un grand territoire* la monarchie a fait la grande nation dont nous nous honorons d'être les fils.

D Comment s'y est prise la monarchie ?

R. Les rois, qui se sont succédé sur le trône pendant huit siècles, ont suivi, au point de vue de *l'agrandissement du pays, une politique admirablement uniforme*. Mariages, successions, guerres, traités, apanages, tels sont les moyens qu'ils ont employés jusqu'à ce que nous ayons conquis nos frontières naturelles.

D. Qu'a fait en outre la monarchie ?

R. Au moyen âge, elle a affranchi les serfs,reste de l'esclavage des républiques antiques.

Elle a affranchi les communes et leur a donné une liberté et une prospérité que nous leur souhaiterions aujourd'hui.

Sans cesse elle a lutté contre les grands pour le peuple auquel elle a été pendant des siècles intimement unie.

Elle est restée toujours à la tête du progrès et de la civilisation, favorisant les savants, les poètes, les artistes et faisant éclore des génies comme la France n'en verra peut-être plus.

La grande force de la monarchie est d'être stable, constate ensuite l'auteur du catéchisme, qui poursuit :

D. Quelles seraient à l'intérieur les conséquences de la stabilité monarchique ?

R. Le pays, désormais sûr de son lendemain, reprendrait confiance. Or, avec la confiance —qui fait aujourd'hui complètement défaut — le commerce et l'industrie retrouveraient bien vite leur prospérité passée.

Autre avantage de la monarchie, l'unité de direction :

D. Qui commande sous la monarchie ?

R. Le roi.

D. Et sous la République ?

R. Une Chambre composée de six cents roitelets ambitieux qui cherchent à faire leurs affaires et non celles du pays.

D. Et le Président de la République ?

R. Ce n'est qu'un huissier qui signifie au pays les actes de la Chambre.

Enfin, après une affirmation que la monarchie « sera populaire », le catéchisme se termine par l'énumération de la généalogie et par une apologie du duc d'Orléans, « qui porte la barbe comme son aïeul Henri IV » et a « une volonté de fer et en même temps une bonté qui lui conquiert tous les cœurs ».

Nos Dépêches

Par fil téléphonique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

La Loi sur les Associations

Un conciliabule des modérés. — Leur plan de campagne. — Orateurs et ordres du jour.

Paris, 16 janvier. — C'est la discussion de la loi des associations qui fait aujourd'hui l'objet de toutes les conversations dans les couloirs de *la Chambre.*

On est unanime à constater que les deux orateurs qui ont pris hier la parole rendront très difficile la tâche de ceux qui interviendront *après eux dans le débat.* Cependant, on attend avec une certaine curiosité le discours de M. le comte de Mun.

Demain jeudi, c'est M. Jacques Piou qui parlera le premier.

On ne sait pas encore si M. le comte de Mun lui succèdera à la tribune. Il se pourrait que ce fût un orateur de gauche, M. Puech, par exemple.

Au sujet de ce débat qui sera certainement un des plus beaux qu'ait entendus cette Chambre, on nous a donné dans les couloirs une information des plus intéressantes et en même temps absolument inédite.

On nous a raconté, en effet, qu'une réunion qu'on s'est efforcé de tenir secrète, avait eu lieu samedi dernier chez M. Ribot, dans les vastes salons de son appartement de la rue de Tournon.

Cette réunion comprenait exactement 47 députés ou sénateurs appartenant au parti républicain progressiste.

Parmi les députés présents, citons : MM. Méline, Poincaré, Aynard, de Montebello, Louis Barthou.

Parmi les sénateurs : M. Milliard et quelques membres de la gauche démocratique.

Cette réunion avait un but très précis : on devait y arrêter le « plan de campagne » que devait ou doit suivre le parti républicain modéré :

1° Dans la discussion de l'interpellation de M. Marcel Sembat sur l'ingérence du pape dans les affaires intérieures de l'Etat ;

2° Dans la discussion de la loi des associations ;

3° Enfin la politique à suivre à l'égard du ministère.

La première question, celle de l'interpellation de M. Sembat, fut assez longuement discutée, et, après un échange de vues auquel prirent part MM. Poincaré et Méline, il fut décidé que M. Ribot interviendrait dans le débat et déposerait, au nom du groupe, un ordre du jour motivé, qui devait porter deux signatures : celles de MM. Ribot et Poincaré.

Cela ne présente qu'un intérêt rétrospectif ; cependant il importait de noter la rentrée en scène de M. Poincaré.

Pour la discussion de la loi des associations, la réunion a pris plusieurs décisions. Elle a d'abord chargé plusieurs de ses membres de suivre attentivement le débat et de provoquer, toutes les fois que cela sera utile, la réunion plénière du groupe.

En outre, différents orateurs ont été chargés de prendre la parole : MM. Ribot et Aynard, notamment.

Mais, et c'est là que réside la grande surprise de la réunion, on a obtenu de M. Poincaré qu'il sortirait de la réserve qu'il s'est imposée depuis plusieurs années et qu'il répondrait au président du Conseil.

Enfin, dans cette réunion où aucun détail n'a été négligé, on s'est mis d'accord sur les amendements qui seront soumis à la Chambre.

Ajoutons que le groupe des républicains progressistes est plus que jamais décidé à battre en brèche le cabinet, et à rechercher tous les *moyens de le mettre en minorité sur la loi des* associations.

Telles sont les résolutions qui ont été prises dans la réunion provoquée par M. Ribot, et qui, jusqu'à présent, avaient été tenues secrètes.

Mais il n'y a point de secret si bien gardé...

Nouveaux amendements à la loi

Aux amendements que nous avons signalés, viennent s'en ajouter seize nouveaux dont voici les principaux :

Pour bien comprendre la portée de ces amendements, il est nécessaire de se reporter au texte du projet de loi que nous avons déjà publié.

Article 1er — Remplacer cet article par la disposition suivante :

L'exercice du droit d'association n'a pour limite que les droits et les libertés d'autrui et la sécurité publique.

Art. 11 — Supprimer ces mots :

1° Les associations entre Français dont le siège ou la direction seraient fixés à l'étranger ou confiés à des étrangers.

Art. 11 — Supprimer ces mots :

2° *Les associations dont les membres vivent en commun..*

Art. 14 — Rédiger comme suit le paragraphe 3 de cet article :

Les membres de l'association dissoute pourront reprendre le montant de leurs apports, ainsi que les biens ou valeurs provenant de leur travail personnel ou qui leur seraient échus par succession.

Enfin, MM. Zévaès et plusieurs de ses amis ont déposé un amendement tendant à substituer au texte de l'article 11, le texte suivant :

Nulle congrégation ne peut exister en France.

Toutes les anciennes congrégations, autorisées ou non autorisées, sont supprimées.

Sont réputées congrégations, toutes les associations dont les membres vivent en communauté dans un but religieux, liés par des vœux perpétuels ou *temporaires, d'obéissance ou de célibat.*

Et M. Lasies demande que le premier paragraphe de cet amendement soit ainsi libellé :

« Nulle congregation ni société secrète ayant un but religieux ou politique, ne peut exister en France. »

Réunion des Gauches

Paris, 16 janvier. — Une *réunion de plusieurs* délégués des groupes de gauche s'est tenue cette après-midi pour rechercher le moyen de satisfaire les socialistes dans leurs exigences formulées hier par le discours de M. Viviani.

Les socialistes estiment en effet que l'art. 11 du projet du gouvernement, en stipulant les associations dont la direction est à l'étranger, est une menace pour le bureau socialiste international qui siège à Bruxelles pour le mois de septembre.

Les socialistes réclament la disjonction de l'article 11.

La loi sur les successions

Paris, 16 janvier. — Suivant plusieurs sénateurs, le débat d'hier au Luxembourg aurait mis en danger les réformes fiscales sur les successions.

La Commission des finances et du Sénat qui *a, comme on le sait, conclu au vote de la réforme telle qu'elle est sortie des délibérations* de la Chambre, s'est même réunie cet après-midi pour *arrêter les mesures propres à assurer malgré tout l'adoption du projet du gouvernement* voté déja au Palais-Bourbon.

T. H.

NOUVELLES DIVERSES

Les Concours Agricoles en 1901

Paris, 16 janvier. — Sur la proposition du Directeur de l'Agriculture M. Jean Dupuy, Ministre de l'Agriculture, vient de décider que les concours agricoles en 1901 auront lieu dans les villes et aux dates ci-après : Nice, du 20 mars au 8 avril ; Montauban, du 8 au 27 mai ; Châteauroux, du 25 mai au 2 juin ; Epinal, du 8 au 16 juin ; Nantes, du 22 au 30 juin.

Duel de presse

Paris, 16 janvier. — Ce matin à 11 heures a eu lieu un duel entre *M. Urbain Gohier*, de l'*Aurore*, et M. Latapie, du *Télégramme de Toulouse*. M. Gohier a reçu une blessure pénétrante dans l'abdomen.

Un bateau coulé

Paris, 16 janvier. — Le bateau *Sadi Carnot*, de Trouville a été abordé la nuit dernière et coulé en mer en face de la Hève par le sloop *Bougainville* de Fécamp.

Trois matelots ont disparu.

Le siège de Troyes

Etrange supposition

Troyes, 16 janvier. — L'émotion causée à Troyes par le drame de Sainte-Sévine n'est pas encore calmée On raconte que l'assiegé ne s'est *pas suicidé, qu'il a été tué par le capitaine de* gendarmerie. On ne l'aurait pendu qu'après pour éviter les critiques.

Deux lettres du Pape

Paris, 16 janvier.— On annonce de Rome que le Pape va envoyer deux lettres, l'une aux missionnaires français en Orient et l'autre au Czar de Russie, pour le prier d'intervenir auprès du gouvernement français en faveur des missionnaires.

A L'ÉTRANGER

Le président Krüger

La Haye, 16 janvier. — Le president Krüger est complètement guéri de la bronchite dont il souffrait depuis 15 jours. Il partira lundi avec sa fille par Utrecht afin de subir une légère opération aux yeux et ne sera de retour à La Haye que dans quatre semaines.

Il n'assistera même pas au mariage de Wilhelmine fixé au 7 février.

Un complice de Bresci

Genève, 16 janvier, — La demande d'extradition de l'anarchiste Jaffei, présentée par la *légation d'Italie, au nom du gouvernement* italien, viendra devant le tribunal fédéral le 30 janvier.

Jaffei est accusé de complicité dans l'assassinat du roi d'Italie. Il a été arrêté à Bellinzona.

La Guerre au Transvaal

LA SITUATION

Inquiétude et mécontentement anglais — Le silence du général Knox — Le général De Wet — Les Afrikanders — Lassitude des troupes anglaises — Bruit de médiation.

Le mécontentement grandit contre le War Office qu'on accuse de tronquer ou de supprimer les dépêches de lord Kitchener. La situation est, parait-il, tellement grave qu'on ne peut pas l'avouer et qu'on cache au public des renseignements qui justifieraient les plus vives alarmes. Dans les cercles militaires principalement, on est frappé de l'importance croissante que prend, au Cap, l'invasion des commandos boers, alors que dans le Transvaal les généraux Botha et Delarey multiplient leurs attaques. Cela tiendrait à prouver qu'on s'est grossièrement trompé sur le chiffre des Boers qui sont encore en armes pour combattre l'occupation anglaise. On est surtout très inquiet du silence gardé par le général Knox, ou du moins du silence gardé à son égard par le War Office, depuis son engagement malheureux avec le général de Wet.

Le général « Fantôme »

Le *Daily Mail* publie une intéressante correspondance de M. Edgar Wallace, datée d'Aliwal-North, dans laquelle son auteur déclare que c'est la pluie seule qui a empêcher de pénétrer dans la Colonie du Cap :

« Christian de Wet, » dit M. Wallace, a accompli des faits *d'armes extraordinaires. Son plan d'invasion* du Cap est une inspiration géniale et audacieuse dont les principes ne sont pas enseignés à l'école militaire de Sandhurst.

» Sa manière de faire la guerre ne s'apprend pas dans les livres reliés « en veau » et rien ne prouve qu'il n'aurait pas reussi s'il avait pu franchir le fleuve Orange. »

Notons que la correspondance de M. Wallace date du 12 décembre et que depuis le général « Fantôme » a bien pu réussir là où il avait échoué une première fois.

Quoiqu'il en soit, bien malin serait l'Anglais qui pourrait nous dire où se trouve actuellement le général « Fantôme ».

Désaffection des Afrikanders

On parle beaucoup, conclut M. Wallace de la loyauté des Afrikanders du Cap.

« Aujourd'hui, on peut dire que la « désaffection » est devenue générale dans la colonie. Cela fait bondir les Anglais ; mais nous qui vivons côte à côte avec les colons de race hollandaise nous nous attendons à chaque instant à les voir tomber sur nous à coups de tisonniers. »

Les soldats anglais en ont assez

Pour terminer ce tableau de la situation envisagée à un point de vue général, il faut noter que ce qui ajoute encore à sa gravité, c'est la lassitude manifestée par les soldats anglais.

C'est, parait-il pour empêcher la manifestation de cet état d'esprit que Kitchener a interdit à son armée de correspondre avec l'Europe.

Malheureusement pour lui, la chose est déjà connue et l'on cite de nombreux cas d'insubordination et le même M. Wallace ne cache pas les sentiments éprouvés par les soldats de la reine.

Bruit de médiation

Enfin signalons le bruit d'après lequel le prochain Conseil des Ministres aurait à étudier une proposition d'intervention amicale faite par une puissance restée en termes étroits de cordialité avec le gouvernement anglais.

Les renforts pour l'Afrique du Sud

Londres, 16 janvier. — Les journaux étudient presque tous les mesures prises par le War Office pour l'envoi de nouveaux renforts.

Le *Daily Mail* insiste toujours sur le fait que les mesures sont insuffisantes. S'il se produisait un véritable soulèvement au Cap, il faudrait au moins 50 ou 60,000 hommes et le gouvernement n'a pris absolument aucune mesure pour les avoir.

En outre 15.000 hommes appartenant à l'armée des Indes auront bientôt achevé leur temps de service et auront le droit de retourner chez eux;il faut les remplacer.

Les mesures que vient de prendre le gouvernement sont seulement suffisantes pour faire face aux difficultés actuelles.

Un convoi anglais pris par les Boërs

Une dépêche de Prétoria au *Daily Mail annonce qu'un convoi composé de douze* wagons a quitté Bronkhurst avant-hier, escorté par vingt hommes. Près de Rhenoster Kop, il fut attaqué par 300 Boers.

Après un vil combat dans lequel deux hommes de l'escorte furent tués, les Boërs s'emparèrent du convoi et firent prisonniers les autres Anglais.

Les Boërs visitèrent tous les wagons et prirent tout ce qui leur parut bon.

Ils coupèrent ensuite la ligne du télégraphe, relâchèrent leurs prisonniers et partirent vers l'Est.

Une dépêche de la Haye au *Daily Telegraph* annonce que les Hollandais expulsés du Transvaal ont trouvé le moyen pour y retourner par le Namaqualand.

RENSEIGNEMENTS INDUSTRIELS et commerciaux

Les Blés

Les blés en terre se présentent dans d'excellentes conditions ; et si le mois de février se passe bien, c'est-à-dire si nous n'avons pas des gels et des *dégels meurtriers, comme nous en avons eu l'an passé,* nous pourrons avoir en 1901 un bon rendement, car la future récolte est pleine de promesses.

L'avenir de l'article demeure très incertain.

Un fait domine la situation du marché, c'est l'énormité des stocks en blés et farines sur le seul marché de Paris. Au 31 décembre 1900, le stock des blés était de 380.000 quintaux contre 175.000 l'année dernière à pareille époque Pour les farines, les chiffres sont pour cette même date de 520.000 quintaux, contre 258.000 l'an dernier.

C'est la conséquence des achats faits par le commerce en vue de profiter du vote de la loi sur les bons d'importation, vote qu'il avait toujours escompté.

Et, cependant, la culture a résisté le plus possible à la vente.

Que va-t-il se passer, si les bons d'importation ne sont pas votés. *L'abondance des stocks va peser sur* le marché ; et, lorsque toute incertitude sur ce point aura disparu, il est à craindre que nous assistions à un nouveau recul des prix.